

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour de mai deux mille vingt-trois (1^{er} mai 2023) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

- 2. Adoption des procès-verbaux***
- 3. Correspondance***
- 4. Trésorerie***
- 5. Adoption des comptes fournisseurs***
- 6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure de participation à un référendum – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement n° 436-1-2023 abrogeant le Règlement n° 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 573 000 \$ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées***
- 7. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure de participation à un référendum – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement n° 453-1-2023 abrogeant le Règlement n° 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)***
- 8. Adoption du Règlement n° 464-2023 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire***
- 9. Adoption du Règlement n° 407-2-2023 modifiant le Règlement administratif 407-2018***

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

10. *Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé – Demande d'autorisation - Déménagement du siège social à Saint-Étienne-des-Grès*
11. *Autorisation de signataires – Modification apportée à l'entente de constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé*
12. *Octroi de contrat – Technic Alarme – Installation d'un nouveau système de gestion d'accès et d'intrusion à la caserne incendie*
13. *Octroi de contrat – GPE Diesel – Remplacement de la transmission de la niveleuse*
14. *Entérinement - Demande de soumissions publiques pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout et les travaux de voirie sur la rue Principale (bas de la côte de l'église)*
15. *Appui à la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès – Installation de deux panneaux historiques au parc Réal-St-Onge*
16. *Appui à Appartenance Mauricie – Projet d'activités pour souligner le centenaire de la centrale La Gabelle en 2024*
17. *Proclamation des Journées de la culture*
18. *Motion de félicitations – Directrice des loisirs – Organisation de la Soirée des bénévoles*
19. *Motion de félicitations – Membres de l'AFÉAS – Organisation du défilé de mode*
20. *Affaires diverses*
- Période de questions*
21. *Clôture de la séance*

2023-05-091

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} mai 2023.

Nous voilà déjà rendus au mois de mai... Que le temps passe vite! D'entrée de jeu, elle rappelle aux citoyens qui utilisent des abris temporaires pour l'hiver que, depuis ce matin, 1^{er} mai, les abris doivent être défaits et remisés pour la période estivale. Elle précise que les inspecteurs effectueront une tournée de vérification et que ceux qui n'auront pas respecté ce règlement pourraient être assujettis à une amende.

Ensuite, elle fait un autre petit rappel : sur les réseaux sociaux, plusieurs se demandent à quel moment commenceront les collectes pour le compost. La première collecte aura lieu le 22 juin. Une semaine avant, soit dès le 15 juin, les gens pourront commencer à remplir leur bac de cuisine et le bac brun. Elle souligne que, pour la saison estivale, le bac brun sera ramassé chaque semaine et les bacs bleus et noirs aux deux semaines.

La mairesse poursuit en mentionnant que, pour ce qui est des travaux à venir, la municipalité entérinera ce soir l'appel d'offres public lancé pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout et les travaux de voirie sur la rue Principale (bas de la côte de l'église).

Aussi, elle invite les citoyens à mettre à leur agenda l'activité suivante : le comité consultatif en environnement organise l'activité *Saint-Étienne se ramasse!* le samedi 13 mai de 9 h 30 à 11 h. Le point de rassemblement aura lieu au parc des Grès. La

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

même journée, il y aura l'activité d'échanges de vivaces et de remise d'arbres sur les terrains de la Caisse populaire. Elle souligne que les membres du comité d'embellissement seront là pour les guider dans le choix de fleurs pour la saison estivale. Elle précise aux citoyens que, s'ils ont des vivaces et qu'ils aimeraient les échanger avec d'autres citoyens, ce sera le moment idéal.

Aussi, elle mentionne que le 22 avril a eu lieu la Soirée reconnaissance des bénévoles de Saint-Étienne-des-Grès, à laquelle 150 personnes étaient présentes. Tous ne pouvaient pas être présents, alors elle profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps, de quelque façon que ce soit, à faire rayonner la municipalité. Elle les remercie de faire la différence! Elle en profite aussi pour remercier ses collègues, Jocelyn Isabelle, Paul Langevin, Line Bélanger et la directrice des loisirs, Ariane Bolduc-Bédard, pour l'organisation de cette soirée.

De plus, la mairesse félicite les membres de l'AFÉAS pour l'organisation du défilé de mode qui a eu lieu le 14 avril dernier.

En outre, elle remercie l'équipe de Daniel Isabelle, coordonnateur des mesures d'urgence qui, à la suite de la fonte des neiges, a fait un excellent travail pour assurer une vigie du niveau de l'eau de la rivière Saint-Maurice. Cette année, aucune inondation n'a eu lieu dans le secteur. Elle remercie Dame nature et les bénévoles pour leur contribution.

En terminant, elle tient à souhaiter à chaque maman de Saint-Étienne-des-Grès une très joyeuse fête des Mères. Elle sollicite les citoyens à profiter pleinement de ce moment avec leur mère et à lui exprimer tout leur amour, car la vie est courte et pleine de surprises.

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 17 avril 2023 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2023-05-092

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 17 avril 2023 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2023-05-01 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2023-05-093

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2023-05-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2023-05-094

Il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023, totalisant 147 955,65 \$.
- Les comptes à payer, au 30 avril 2023, au montant de 125 327,11 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure de participation à un référendum – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement n° 436-1-2023 abrogeant le Règlement n° 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 573 000 \$ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées

2023-05-095

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 20 avril 2023, pour l'approbation du Règlement n° 436-1-2023 abrogeant le Règlement n° 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 573 000 \$ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées.

Le nombre de demandes requis pour une participation à un référendum n'a pas été atteint et, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure de participation à un référendum – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement n° 453-1-2023 abrogeant le Règlement n° 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)

2023-05-096

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 20 avril 2023, pour l'approbation du Règlement n° 453-1-2023 abrogeant le Règlement n° 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) des rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean).

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Le nombre de demandes requis pour une participation à un référendum n'a pas été atteint et, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du Règlement n° 464-2023 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire

CONSIDÉRANT l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) et les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. a-19.1) habilitant une municipalité à adopter un règlement régissant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 apportant plusieurs changements au domaine municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 136 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, la MRC de Maskinongé a mandaté une ressource pour effectuer l'inventaire des immeubles de son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réglementer la démolition d'immeubles sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que ce règlement représente un instrument de choix, afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 138 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, à la suite de l'adoption, par la MRC de Maskinongé, de son Règlement et de l'inventaire de son patrimoine bâti, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est désormais dispensée de l'obligation de transmettre au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention d'autoriser la démolition d'un immeuble construit avant 1940;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Guy St-Arnauld, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, par la résolution 2023-04-072, et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, par la résolution 2023-04-073;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT à la suite de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, qui a eu lieu le 17 avril 2023, aucun commentaire n'a été reçu;

2023-05-097

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 464-2023 *relatif à la démolition d'immeubles* sur le territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

9. Adoption du Règlement n° 407-2-2023 modifiant le Règlement administratif 407-2018

CONSIDÉRANT l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) et les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. a-19.1) habilitant une municipalité à adopter un règlement régissant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 apportant plusieurs changements au domaine municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réglementer la démolition d'immeubles sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès par l'adoption d'un règlement sur la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier l'article 13 du *Règlement administratif 407-2018* portant sur le coût des permis et certificats, plus particulièrement le tarif pour l'étude et l'analyse des documents fournis lors d'une démolition d'immeubles en lien avec le Règlement 464-2023 *relatif à la démolition d'immeubles* sur le territoire;

CONSIDÉRANT il est nécessaire de modifier l'article 16.1 du *Règlement administratif 407-2018* portant sur les documents à fournir lors d'une demande de certificat d'autorisation pour une démolition en lien avec le Règlement 464-2023 *relatif à la démolition d'immeubles* sur le territoire;

CONSIDÉRANT un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Marc Bastien lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue 3 avril 2023, par la résolution 2023-04-074, et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

2023-05-098

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 407-2-2023 modifiant le *Règlement administratif 407-2018*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé – Demande d'autorisation - Déménagement du siège social à Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT la résolution numéro 58-04-23 adoptée par la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé par laquelle les membres du conseil d'administration de la Régie demandent l'autorisation de déménager le siège social de la Régie de Saint-Paulin à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration constatent que l'emplacement initial du siège social de la Régie implanté à Saint-Paulin n'est pas adéquat du point de vue opérationnel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration sont d'avis qu'il y aurait une meilleure couverture du territoire pour les réponses du service durant le jour, sur les territoires des casernes 14 et 22, si le siège social était implanté à Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration estiment que la caserne 22 de Saint-Étienne-des-Grès pourrait loger les bureaux administratifs de la Régie;

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration demandent l'autorisation d'établir leur siège social à la caserne 22 et d'apporter quelques modifications à l'aménagement actuel;

2023-05-099

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde l'autorisation aux membres du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé de déménager le siège social de Saint-Paulin à la caserne 22 de Saint-Étienne-des-Grès et d'apporter quelques modifications à l'aménagement actuel, suivant l'évaluation des travaux à réaliser qui devront répondre aux normes du *Code du bâtiment*, ainsi que le budget alloué à la suite de l'estimation du coût desdits travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Isabelle Plante, directrice générale de la Régie, à entamer les démarches pour modifier l'entente de constitution de la Régie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation de signataires – Modification apportée à l'entente de constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin pour la constitution d'une régie intermunicipale incendie, soit la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 4 de cette entente portant sur l'établissement du siège social de la Régie;

CONSIDÉRANT le texte de l'entente modifiant l'entente initiale soumis au conseil ce jour;

2023-05-100

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

D'AUTORISER la signature d'une entente modifiant l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, selon le texte de l'entente annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduite;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer ladite entente et tous autres documents aux fins de donner plein effet à la présente résolution;

QUE ladite entente soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin qu'elle soit approuvée, si cela s'avère nécessaire, conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

12. Octroi de contrat – Technic Alarme – Installation d'un nouveau système de gestion d'accès et d'intrusion à la caserne incendie

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par Technic Alarme, en date du 24 avril 2023, pour l'installation d'un nouveau système de gestion d'accès et d'intrusion à la caserne incendie située au 222, chemin des Dalles;

2023-05-101

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Technic Alarme le contrat pour l'installation d'un nouveau système de gestion d'accès et d'intrusion à la caserne incendie, au coût de 4 735,53 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – GPE Diesel – Remplacement de la transmission de la niveleuse

CONSIDÉRANT la demande de propositions de prix effectuée par le directeur des travaux publics auprès de trois (3) entreprises pour le remplacement de la transmission de la niveleuse;

2023-05-102

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à GPE Diesel le contrat pour le remplacement de la transmission de la niveleuse, au coût de 43 256,36 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Entérinement - Demande de soumissions publiques pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout et les travaux de voirie sur la rue Principale (bas de la côte de l'église)

2023-05-103

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'appel d'offres public lancé par la directrice générale et greffière trésorière pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout et les travaux de voirie sur la rue Principale (bas de la côte de l'église).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Appui à la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès – Installation de deux panneaux historiques au parc Réal-St-Onge

CONSIDÉRANT la correspondance de M. René Grenier, secrétaire de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès, dans laquelle il demande l'autorisation d'installer deux (2) panneaux historiques au parc Réal-St-Onge;

CONSIDÉRANT que le premier panneau historique relaterait l'histoire de M. Réal St-Onge, pionnier du baseball rural dans les années 1940 et médecin de famille jusqu'à la fin des années 1980;

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT que le deuxième panneau historique porterait sur le 125^e anniversaire, qui sera souligné en 2023, de la première invasion de sauterelles sur le territoire, la sauterelle étant le symbole historique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès demande à la municipalité de contribuer seulement pour l'installation de la base de ciment des deux (2) panneaux historiques;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès prendra en charge les recherches de commandites et de subventions provenant de divers programmes d'aide financière auprès de la MRC de Maskinongé, afin de couvrir les dépenses reliées à ce projet;

2023-05-104

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès donne son appui à la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès à l'égard de son projet d'installation de deux (2) panneaux historiques au parc Réal-St-Onge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Appui à Appartenance Mauricie – Projet d'activités pour souligner le centenaire de la centrale La Gabelle en 2024

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Mario Lachance, président de l'organisme Appartenance Mauricie, société d'histoire régionale, dans laquelle il annonce qu'en 2024, des activités seront organisées pour souligner le centenaire de la centrale La Gabelle;

CONSIDÉRANT que monsieur Lachance désire connaître l'intérêt des membres du conseil à participer à ces activités, soit en y contribuant par le prêt d'un bâtiment ou d'un terrain pour une exposition, une conférence ou autre activité;

CONSIDÉRANT que l'histoire de la centrale La Gabelle fait partie intégrante de l'histoire de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès sera sollicitée pour participer à l'organisation du projet;

2023-05-105

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès donne son appui à l'organisme Appartenance Mauricie, société d'histoire régionale, à l'égard de son projet d'activités qui seront organisées pour souligner le centenaire de la centrale La Gabelle en 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Proclamation des Journées de la culture

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2023-05-106

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Motion de félicitations – Directrice des loisirs – Organisation de la Soirée des bénévoles

2023-05-107

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Mme Ariane Bolduc-Bédard, directrice des loisirs de la municipalité, pour l'organisation de la Soirée des bénévoles qui a eu lieu le 22 avril dernier et qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Motion de félicitations – Membres de l'AFÉAS – Organisation du défilé de mode

2023-05-108

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de l'AFÉAS pour l'organisation du défilé de mode qui s'est tenu le 14 avril dernier au Centre communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 02;
Fin : 20 h 36.

21. Clôture de la séance

2023-05-109

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que la séance soit levée à 20 h 36.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.